



TRANSPOSITION



Réalisé le 10 avril 2026

TRANSFORMER DES DIVIDENDES EN GAIN EN CAPITAL EXONÉRÉ : UNE FAUSSE BONNE IDÉE.



Transpo SA a accumulé **BEAUCOUP DE LIQUIDITÉS**.
Max a évité de se verser des dividendes ces dernières années pour limiter l'impôt.



Aujourd'hui, Max souhaite retirer cet argent pour un projet. Il cherche une solution pour **ÉVITER UNE IMPOSITION** lourde de son revenu.

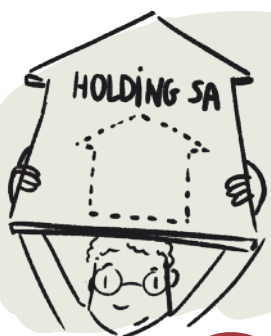


Max a une idée !
Il va **VENDRE LES ACTIONS** de Transpo SA à une société qu'il possède déjà : Holding SA. En contrepartie, Holding SA aura une dette envers lui.

En réalité, Max se **VEND** la société à **LUI-MÊME**.
En fiscalité, on regarde au delà de la forme juridique pour prendre en compte la réalité économique.



- 1) Il réaliserait un **GAIN EN CAPITAL** (non imposable).
- 2) Transpo SA verserait des dividendes à Holding SA, exonérés d'impôt (**RPP**)
- 3) Holding SA rembourserait sa dette envers Max en **FRANCHISE D'IMPÔT**.



L'administration fiscale n'accepte pas ce montage.
Il s'agit d'une **TRANSPOSITION**.

CONDITIONS D'UNE TRANSPOSITION

- Les actions passent de la fortune privée à la fortune commerciale du vendeur
- Le vendeur détient au moins 50 % de la société acquéreuse après la vente
- Le prix de vente dépasse la valeur nominale des actions

